**Séminaire** « **Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l’homme »**

**Palais des Nations, salle XIX**

**4-5 octobre 2016**

**Monsieur le Haut-Commissaire,**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames, Messieurs, chers amis**

La Belgique et ses partenaires traditionnels – l’Arménie, le Mexique, le Sénégal et la Thaïlande – soumettent depuis de nombreuses années au Conseil des Droits de l’Homme un projet de résolution bi-annuelle intitulée « Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l’homme ».

L’esprit qui anime cette démarche est fondé sur la bonne coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales compétentes en matière de droit de l’homme. Nous pensons que les mécanismes internationaux et régionaux pour la protection des droits de l’homme doivent dialoguer et coopérer ; nous pensons qu’ils doivent alimenter leurs réflexions respectives et qu’ils doivent échanger de bonnes pratiques, afin de trouver de nouvelles méthodes de travail qui leur permettront d’améliorer leur efficacité et de mieux protéger les droits de l’homme sur le terrain, ce qui constitue notre objectif final commun.

Grâce à leur sphère géographique d’action respective, les mécanismes régionaux, sous-régionaux et transrégionaux des droits de l’homme permettent de bien adresser les besoins spécifiques de chaque région. En créant un sentiment d’appropriation régionale, les mécanismes régionaux contribuent à la mise en œuvre effective des instruments internationaux et contribuent ainsi à l’universalité et l’indivisibilité des droits de l’homme. Ce rôle est consacré dans la Déclaration et Programme d’action de Vienne.

La dernière résolution, de 2015, bi-annuelle donc, met en lumière les nombreux développements positifs recensés ces dernières années en matière de coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et cela, pour toutes les régions du monde.

Cette même résolution forme aussi la base du séminaire de ce jour qui a pour thème principal de discussion, « les interactions avec la société civile et les défenseurs des droits de l’homme ».

Ce séminaire fait suite aux séminaires précédents qui ont examiné les deux grandes familles de droits, les droits civils et politiques, d’une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d’autre part. Cette fois-ci le Haut-Commissariat et les organisations régionales auront l’opportunité de mettre en commun leurs expériences respectives, leurs bonnes pratiques et toutes les pistes possibles pour améliorer l’interaction. Une large participation de toutes les régions du monde permettra d’enrichir les perspectives de chaque organisation participante.

Mesdames, messieurs, chers amis,

Le thème de ce séminaire est d’autant plus bienvenu, que le Conseil, lors de sa 33ième session, vient de discuter à nouveau du problème des représailles contre les défenseurs des droits de l’homme.

La Belgique croit fermement que le Conseil et ses membres ont le devoir de veiller à ce que tout individu avec des intentions pacifiques ait accès au système des droits de l’homme de l’ONU, sans entrave et sans crainte de harcèlement ou d’attaques. Des actes d’intimidation ou de représailles contre des défenseurs des droits de l'homme et contre ceux qui coopèrent avec les Nations Unies sont inacceptables.

Il est absolument essentiel, fondamental que la société civile puisse entièrement jouer son rôle. Car la société civile est le pilier de notre système des droits de l’homme et d’une démocratie saine et florissante.

Mon pays continuera donc à soutenir le Haut-Commissaire dans ses efforts pour assurer que les normes du Conseil soient maintenues, aussi à cet égard des représailles, d’autant plus que nous sommes membre du Bureau.

Mesdames, Messieurs,

Le séminaire sera donc l’occasion d’approfondir la coopération entre le Haut-Commissariat aux droits de l’homme des Nations-Unies et les mécanismes régionaux, coopération qui a été institutionnalisée en 2012 grâce à la création d’un réseau de points focaux.

Cette coopération prend la forme d’échange d’information, je pense aux contributions de certains mécanismes régionaux à l’Examen périodique universel, et prend aussi la forme d’ actions communes, là je pense aux visites communes de rapporteurs spéciaux des Nations Unies et des mécanismes régionaux, et au suivi des recommandations.

Finalement, cette coopération entre le Haut-Commissariat pour les droits de l’homme et les mécanismes régionaux permet également à toutes les parties concernées de réaliser des économies d’échelle, puisque la mise en commun d’information et la mise en place d’actions communes libèrent des moyens humains et financiers qui peuvent être affectés à de nouvelles tâches.

Voilà, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier l’Office du Haut-Commissaire pour avoir organisé ce séminaire et je vous souhaite, à toutes et à tous, une session fructueuse qui vous permettra d’approfondir davantage vos connaissances et de forger des liens encore plus étroits.

J’espère aussi pouvoir vous accueillir, ce soir chez moi à la maison pour une réception de 18h30 à 20h00.

Je vous remercie.